



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL-2022-083

Nature de l'acte :
Domaine et patrimoine -
acquisitions

OBJET :
Acquisition des parcelles BE
125, BE 237 et BE 245,
propriétés de Madame
SIMOND.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Date de convocation : le 22 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 28

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Présents :

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme
LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. BURLET, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, Mme
BONIFACIO, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme BENIER, Maire, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.
M. GUIOTON, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme
GIOVANNONE-EDWARDS.
M. THOMAS, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme PIETRZYK.
M. MILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.
Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère municipale, a donné
pouvoir à M. DE MARTEL.
M. ORSET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

Absente :

Mme VELASQUEZ.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20220928-DEL-2022-083-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2022

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUiH) approuvé le 27 février 2020 et rendu exécutoire le 18 juillet 2020,

VU l'avis du service des Domaines,

CONSIDERANT les parcelles cadastrées section BE n°125 de 310 m², BE n°237 de 282 m² et BE n°245 de 84 m² pour une superficie totale de 676 m² située à Fenières et classées en zone UGm1 au PLUiH (Zone urbaine générale de densité moyenne),

CONSIDERANT la proposition d'acquisition adressée à Madame SIMOND, par courrier en date du 28 juin 2022 selon les termes suivants : parcelles BE 125 de 310 m², BE 237 de 282 m² et BE 245 de 84 m² pour une superficie totale de 676 m² avec un prix d'acquisition de 383 € le m², soit un montant total de 258 908 €,

CONSIDERANT l'accord écrit à ces conditions donné par courrier en date du 11 juillet 2022 par Madame Catherine SIMOND,

Monsieur LABRANCHE informe le Conseil de la nécessité de procéder à l'acquisition de ces biens dans l'objectif de créer une opération de logements principalement sociaux défini dans les engagements de la municipalité afin de se conformer aux obligations issues de l'article 55 de la loi SRU.

En conséquence, Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour la signature de tout acte notarié relatif à ces acquisitions ou tout adjoint ayant délégation de signature.

La commune prendra à sa charge l'ensemble des frais afférents à ces acquisitions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SON PRESIDENT,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition des parcelles BE 125 de 310 m², BE 237 de 282 m² et BE 245 de 84 m² pour une superficie totale de 676 m² avec un prix d'acquisition de 383 € le mètre carré, soit un montant total de 258 908 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou tout adjoint ayant délégation de signature, à procéder à l'acquisition des biens et signer tout acte relatif à ces opérations.

FAIT A THOIRY,
LE 28 SEPTEMBRE 2022

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Pierre LABRANCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20220928-DEL 2022-085-016
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Certifiée exécutoire le 03/10/2022
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 03/10/2022

Visuel des parcelles acquises :

